

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Adopté

AMENDEMENT

N° CD737

présenté par

Mme Jourdan, M. Bertrand Petit, M. Delautrette et M. Leseul

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 4 par les deux phrases suivantes :

« En ce sens, des apprentissages dédiés à la découverte des modèles agricoles basés sur les principes de l'agroécologie sont inclus dans les programmes de tout diplôme, titre, ou certificat enregistré au répertoire national des certifications professionnelles conduisant aux fonctions d'exploitants et de salariés agricoles. Ces apprentissages de découverte des modèles agroécologiques concernent notamment les pratiques agricoles mises en œuvre au sein de ces modèles, leurs fondements agronomiques, mais aussi la question de leur viabilité agricole et économique. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à informer de manière complète dans leurs formations les futurs agriculteurs sur le modèle agroécologique.

L'argument de la faisabilité économique est ainsi souvent opposé aux défenseurs des pratiques agroécologiques. Pourtant, si le passage à des pratiques agricoles durables peut effectivement se traduire dans un premier temps par une baisse de la production, la production peut tout à fait revenir ensuite au niveau observé antérieurement, comme cela a déjà été observé.

Cette évolution est due au fait que réduire l'usage des intrants sur une parcelle qui a été traitée pendant des années et dont la vie des sols est dégradée a comme effet premier de retirer à la culture concernée sa principale protection (pesticides) et aide à la croissance (engrais de synthèse). Mais une fois que les intrants sont réduits et que des pratiques agroécologiques permettant de revitaliser les sols sont mises en place (couverture permanente des sols, cultures associées...), la fertilité naturelle des sols est améliorée, conduisant à de meilleurs rendements. Ce sont en effet les microorganismes du sol qui permettent la décomposition et la minéralisation de la matière organique, la rendant utilisable par les végétaux cultivés pour leur nutrition. Utiliser des pesticides, en détruisant une partie de cette vie souterraine, enferme donc la parcelle cultivée dans une dépendance aux pesticides et engrais de synthèse.

Il est donc possible d'installer des modèles agricoles durables et viables économiquement, en changeant de logiciel et en s'appuyant sur des pratiques agroécologiques permettant de restaurer les fonctionnalités naturelles des écosystèmes agricoles.

Dans cette optique, il est nécessaire d'adresser, dans l'enseignement agricole, l'angle mort de la viabilité économique du modèle agroécologique.

Cet amendement est issu des échanges avec Déclic collectif.